



DÉPARTEMENT DES YVELINES  
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20260610-1189011-DE  
Reçu en préfecture le 16/06/2026  
Publié le : 16/06/2026

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Quorum : 18**

**Présents : 30**

M. Pascal Thévenot, M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

**Ont donné procuration : 5**

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot.

**Absents non représentés : 0**

**Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.**

---

**Délibération n° DEL-26-06-10-35**

**Objet : Cession gratuite d'une hélice d'aéronef au profit de la commune de Vélizy Villacoublay – signature d'une convention**

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex  
Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax: 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr  
www.velizy-villacoublay.fr

*Délibération n° DEL-26-06-10-35*

*Objet : Cession gratuite d'une hélice d'aéronef au profit de la commune de Vélizy Villacoublay – signature d'une convention*

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Défense, et notamment ses articles R.3232-15 et suivants,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.3212-2 6°,

Vu l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens,

Vu la décision ministérielle n° 502475/ARM/CAB/CM11/NP du 30 avril 2024 relative aux soutiens gratuits accordés par le ministère des Armées,

VU la décision DMAé n° 34213/ARM/DMAé/Dir du 5 août 2024,

VU le mémento n° 7505/ARM/DMAé du 28 novembre 2023,

VU le courrier de la commune de Vélizy-Villacoublay auprès du ministère des Armées, en date du 13 septembre 2023 sollicitant la cession gratuite d'une hélice d'aéronef Transall C160 destinée à être intégrée dans un projet d'aménagement de l'espace public,

VU le projet de convention de cession, annexé à la présente délibération,

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026.

Un avis favorable, à l'unanimité, a été rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 01 juin 2026

CONSIDÉRANT que la commune de Vélizy-Villacoublay a sollicité auprès du ministère des Armées, par courrier en date du 13 septembre 2023 susvisé, la cession gratuite d'une hélice d'aéronef Transall C160 destinée à être intégrée dans un projet d'aménagement de l'espace public,

CONSIDÉRANT que cette démarche vise à préserver un élément du patrimoine aéronautique et militaire français tout en valorisant la filière aéronautique historiquement implantée sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cette demande, le Centre d'études stratégiques aérospatiales, en lien avec la Direction de la maintenance aéronautique (DMAé), a identifié un matériel disponible pouvant être cédé gratuitement à la Commune,

CONSIDÉRANT que cette cession à titre gracieux est encadrée par le Code de la défense et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, qui autorise expressément l'État à céder gratuitement sous condition des biens mobiliers dont le Ministère de la défense n'a plus l'emploi à des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la cession concerne une hélice Transall C160 portant le numéro de série FF20331 ainsi qu'un conteneur de transport associé,

Délibération n° DEL-26-06-10-35

Objet : Cession gratuite d'une hélice d'aéronef au profit de la commune de Vélizy Villacoublay – signature d'une convention

---

CONSIDÉRANT que la valeur résiduelle totale est estimée à 5 737,10 €, mais la cession est gratuite conformément aux dispositions du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques précitées, compte tenu de la démarche de préservation et de mise en valeur engagée par la Commune,

CONSIDÉRANT que le bien demeure la propriété de l'État jusqu'à son enlèvement par la commune de Vélizy-Villacoublay. À compter de cet enlèvement, la propriété est transférée à la Commune, qui assume alors l'ensemble des responsabilités liées à sa conservation et à son utilisation, à la condition toutefois qu'elle ne prête pas ou ne cède pas le bien à titre onéreux à des tiers, même de manière temporaire, sans avoir au préalable obtenu une autorisation préalable,

ENTENDU l'exposé de Mme Chrystelle Coffin, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 35 voix).**

APPROUVE la cession gratuite telle que prévue par la convention n° 24-7008/ARM/DMAé/SDO/SERLOG/DGLB/BCE annexée à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ses éventuels avenants à l'exception de ceux ayant une incidence financière ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



  
Johanna Ledanseau  
5<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Secrétaire de séance



  
Pascal Thévenot  
Maire